

Procès-verbal de délibération Examen des vœux Parcoursup 2020

*Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE) ;
Vu le décret n°2018-172 du 9 mars 2018, relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du 1er cycle de l'enseignement supérieur (Parcoursup) ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;*

Les commissions d'examen des candidatures en 1^{ère} année de DUT ou de Licence relevant de la procédure Parcoursup doivent respecter la loi ORE et le décret Parcoursup, et notamment la mise en place de commissions d'examens des vœux. Ces commissions définissent les modalités et les critères d'examen des candidatures, en s'appuyant sur les attendus et les éléments pris en compte dans l'examen des vœux, tels que validés par les instances de l'Université Gustave Eiffel, et affichés dans Parcoursup. Ces commissions examinent et ordonnent l'ensemble des vœux des candidats.

La Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel, Hélène JACQUOT-GUIMBAL, décide, sur proposition du directeur de composante, de la composition des commissions d'examen des candidatures pour l'accès aux formations de l'année universitaire 2020/2021. Sur proposition de ces commissions, la Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel prononce les décisions portées sur les candidatures des étudiants.

Composante de formation : I.U.T de Marne-la-Vallée site de Champs sur Marne

Nom de la formation : DUT – Génie Thermique et Energie

Sélective

Capacité d'accueil Parcoursup : 52

Composition de la commission d'examen des vœux Parcoursup :

Président de la commission :

JOLY Cécile – MCF

Membres de la commission :

LOZANO Anne-Laure - PRAG/PRCE

PARMENTIER Elodie - PRAG/PRCE

LE THUAUT Léonard - PRAG/PRCE

TOULZA Véronique - PRAG/PRCE

GUILHOT Matthieu - PRAG/PRCE

JACQUES Arièle - Contractuelle

BERTHINEAU Bruno - PAST

NOGIER Jean-Marc - PAST

PECHAUD Yoan - MCF

KHIDAS Yacine - MCF

LE CHENADEC Vincent - MCF

MEYRONNEINC Jean-Paul - PAST

Attendus nationaux (obligatoires) :

Il est attendu des candidats en DUT Génie thermique et énergie :

COMPETENCES GENERALES

- Avoir une maîtrise du français permettant de s'exprimer, de communiquer, de participer, d'acquérir de nouvelles compétences, de comprendre un énoncé scientifique et de rédiger une solution à un problème ;
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation ;
- Savoir suivre des consignes ;
- Etre actif dans sa formation : écouter, participer et avoir envie d'apprendre.

COMPETENCES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

- Mathématiques : tenir un raisonnement logique, savoir calculer. Bonnes connaissances des notions mathématiques abordées en collège et lycée et savoir les appliquer dans d'autres disciplines scientifiques ;
- Physique : bonnes connaissances des notions de physique abordées en collège et lycée ;
- Aimer expérimenter et avoir le goût de la réalisation ;
- Savoir mobiliser ses savoirs pour répondre à une problématique scientifique ;
- Elaborer un raisonnement structuré et adapté à une situation scientifique.

QUALITES HUMAINES

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques ;
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite.

Attendus locaux (le cas échéant) :

Néant

Critères généraux et éléments pris en compte par la commission dans l'examen des vœux :

- Notes de 1ère et terminale, notamment en sciences, en mathématiques et en français
- Notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- Fiche Avenir (Remarques et appréciations des enseignants, Avis de poursuite d'études délivré par le lycée, Classement de l'élève dans la classe et niveau de la classe)
- Assiduité et ponctualité
- Projet de formation motivé
- Une expérience précédente en lien avec la spécialité (stage de 3ème, TPE, job d'été) peut être un plus. Dans ce cas, le candidat peut le préciser dans le projet de formation motivé
- Pour les étudiants en réorientation, les résultats dans l'enseignement supérieur

Modalités de mise en œuvre par la commission :

(modalités de travail, dates de réunions, pré classement éventuel avec utilisation de l'outil d'aide à la décision Parcoursup ou d'un algorithme local type fichier excel, classement définitif après étude « humaine » des dossiers)

Les dossiers sont répartis en 2 groupes : Bac généraux Scientifiques et Bac technologiques STI2D. Le pré-classement des dossiers est effectué grâce à l'outil aide à la décision dans Parcoursup, sur la base d'une moyenne pondérée des notes de première et de terminale (notamment mathématiques, physique ou équivalent, français et langues). Les critères de sélection sont les suivants :

- Si moyenne pondérée >12 pour les bac S et moyenne pondérée >13 pour les bac STI2D, les candidatures sont acceptées.
- Si $9 < \text{moyenne pondérée} < 12$ pour les bac S et $9 < \text{moyenne pondérée} < 13$ pour les bac STI2D, une relecture des dossiers par la commission est réalisée en tenant compte des appréciations, des activités et centres d'intérêts et du projet de formation motivé. Un nouveau classement est obtenu.
- Uniquement pour les bac S, si $7 < \text{moyenne pondérée} < 9$, les candidats pourront être appelés en phase complémentaire.
- Si moyenne pondérée <7 pour les bac S et moyenne pondérée <9 pour les bac STI2D, les dossiers ne sont pas classés.

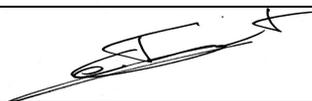
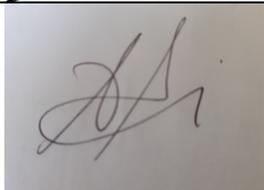
Remarques :

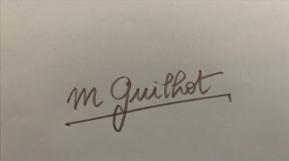
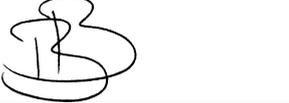
Date de délibération : entre le 1^{er} et le 9 mai 2020.

Nom-prénom et signature du Président de la commission :

JOLY Cécile – MCF	
-------------------	---

Noms-prénoms et signatures des autres membres de la commission :

LOZANO Anne-Laure - PRAG/PRCE	
PARMENTIER Elodie - PRAG/PRCE	
LE THUAUT Léonard - PRAG/PRCE	
TOULZA Véronique - PRAG/PRCE	

GUILHOT Matthieu - PRAG/PRCE	
JACQUES Arièle - Contractuelle	
BERTHINEAU Bruno - PAST	
NOGIER Jean-Marc - PAST	
PECHAUD Yoan - MCF	
KHIDAS Yacine - MCF	
LE CHENADEC Vincent - MCF	
MEYRONNEINC Jean-Paul - PAST	